



Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2011

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 mai 2011 (*n'est pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet*).
2. Budget 2012 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation du budget de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Budget communal 2012
 - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) investissements : détails et approbation
 - d) vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Présentation du plan financier 2011-2015
5. Réception des jeunes citoyens nés en 1993
6. Divers

Présidence M. Jean-Marc Piguët, Syndic

Membres présents 77 personnes présentes

Scrutateurs Table 1 : **19 personnes**, scrutatrice : Annick Pasquier
Table 2 : **23 personnes**, scrutateur : Florent Charrière
Table 3 : **35 personnes**, scrutateur : Dominique Magnin (y compris table du Conseil communal)

Mardi 13 décembre 2011, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Jean-Marc Piguët, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 47 du 25 novembre 2011.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Jean-Marc Piguët invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 mai 2011

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.



Approbation

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

► 2. Budget 2012 du Foyer St-Joseph

Présentation du budget de fonctionnement

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation du budget 2012 du Foyer St-Joseph qui prévoit un bénéfice de Fr. 672.- pour un montant total des charges de Fr. 4'141'400.-. Ce budget comprend essentiellement Fr. 3'443'300.- de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : Fr. 4'142'072.- dont Fr. 3'714'976.- en secteur médicalisé.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget 2012 du Foyer St-Joseph tel qu'il a été présenté.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Le budget 2012 du Foyer St-Joseph est approuvé à main levée, à l'unanimité.

► 3. Budget communal 2012

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges Fr. 456'737.-

Produits Fr. 90'823.-

Assemblées, Conseil communal : rémunération du Conseil communal : Fr. 56'000.-, identique au budget 2011

Le tarif en vigueur pour la période législative 2011-2016 est le suivant :

Jeton de présence Fr. 75.-/séance Vacation Fr. 30.-/heure

Administration générale : pas de modification, hormis l'adaptation salariale usuelle

Au total, Carole Vulliamy à 80%, Aurélie Grandjean à 77%, Valérie Kolly à 40%, Nathalie Bovigny à 31%, soit 2.28 postes à plein temps pour 1407 habitants

Le coût total de l'administration générale de Fr. 365'914.- correspond à 7.8% des charges de la commune.

1. Ordre public

Charges Fr. 72'693.-

Produits Fr. 53'000.-

Protection juridique : Fr. 2'000.- ces charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune

Police du feu : Fr. 43'000.- la fusion des pompiers, dont la comptabilité est externe, équilibre les charges et produits

Militaire : Fr. 3'500.- participation au stand de tir (Fr. 2.50 par habitant)

Protection civile : Fr. 17'193.- en charges pour la participation de la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC ; Fr. 10'000.- en produits pour les contributions de remplacement des abris PC

Protection de la population : Fr. 7'000.- pour la participation à l'ORCOC intercommunal en cours de constitution



2. Enseignement et formation

Charges Fr. 1'621'825.-

Produits Fr. 73'049.-

École enfantine : Fr. 125'445.- participation aux dépenses cantonales (charges liées) augmentation de 9.3%

Cycle scolaire obligatoire : Fr. 982'825.- participation aux dépenses cantonales (charges liées), augmentation de 9.3% et les activités et fournitures scolaires

Les dépenses et recettes ne contiennent plus les frais des bus scolaires car elles sont directement présent en charge par le canton.

Écoles spécialisées : Fr. 257'643.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées)

Formation professionnelle : Fr. 38'972.- participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires

Administration et bâtiments scolaires : Fr. 216'940.- pour les fournitures scolaires, achat et maintenance informatique. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus pour un montant global de Fr. 46'000.-

Fr. 73'049.- pour les recettes qui sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

Charges Fr. 134'454.-

Produits Fr. 7'004.-

Culture : Fr. 45'213.- pour la participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et dons aux sociétés

Sport, piscine, centre sportif : Fr. 83'241.- pour la conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien

Autres loisirs : Fr. 6'000.- pour la bibliothèque, passeports vacances

4. Santé

Charges Fr. 516'798.-

Produits Fr. 20'000.-

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition

Hôpitaux : Fr. 67'033.- il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère pour Fr. 45'126.-, les frais de fonctionnement étant pris en charge par le Canton. Un montant de Fr. 21'907.- concerne la part aux ambulances du district

Homes médicalisés : Fr. 287'952.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres) et charges liées pour les soins spéciaux

Soins ambulatoires : Fr. 137'613.- pour les soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées)

Prophylaxie : Fr. 200.- pour la lutte contre les poux

Service médical des écoles : Fr. 20'000.- de service dentaire scolaire (remboursé) et Fr. 4'000.- de subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

5. Affaires sociales

Charges Fr. 521'247.-

Produits Fr. 0.-

Accueil de la petite enfance : Fr. 23'300.- pour les dépenses relatives à la petite enfance qui sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil

Invalidité : Fr. 334'797.- de charges liées cantonales

Homes : pas de déficit budgété pour le Foyer St-Joseph

Assistance : Fr. 163'150.- de charges liées cantonales qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère et le Fonds cantonal pour l'emploi



6. Transports et communications

Charges Fr. 376'407.-

Produits Fr. 62'400.-

Déneigement : Fr. 60'000.-

Entretien des routes : Fr. 20'000.-

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires pour près de Fr. 75'000.-

Autres : frais d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité

Produits : Fr. 62'400.- pour les imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères

7. Environnement

Charges Fr. 614'765.-

Produits Fr. 530'772.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve

Ordures ménagères : De manière générale, on constate une augmentation des déchets (urbains et déchetterie), d'où augmentation des charges et des produits

Le déchiquetage des branches est également une charge de plus en plus importante (feux également interdits pour la commune !). Le taux de couverture par les taxes budgétées est de 74.6%

Aménagement du territoire : essentiellement participation à l'ARG pour Fr. 35'225.-.

8. Economie

Charges Fr. 23'654.-

Produits Fr. 31'110.-

Agriculture : Fr. 2'100.- paiement et remboursement des diminutions aires agricoles

Forêts : la part au bénéfice 2012 du Triage forestier est prévue à hauteur de Fr. 18'710.-

Tourisme : Fr. 4'000.- de cotisation ATG (association touristique de la Gruyère)

Scierie : Fr. 17'394.- en charges pour les frais de conciergerie et d'entretien (barrière extérieure, divers petits aménagements). Fr. 10'400.- en produits pour la location estimée.

9. Finances et impôts

Charges Fr. 320'738.-

Produits Fr. 3'721'092.-

Personnes physiques : Fr. 2'233'000.-

Personnes morales : Fr. 140'000.-

Contribution immobilière : Fr. 165'000.-

Impôts sur les véhicules : Fr. 135'000.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

Péréquation : Montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. En 2012, diminution de Fr. 22'930.-

Gérance fortunes et dettes : charges : Intérêts et amortissements obligatoires pour Fr. 176'777.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour Fr. 98'361.-

produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour Fr. 207'941.-, loyers et produits des immeubles pour Fr. 239'258.- (loyer de la poste en moins) et parchets communaux pour Fr. 69'866.-

Postes non ventilables : charges : charges non affectées de Fr. 15'000.-

produits : recette extraordinaire pour la 2^e année d'école enfantine de Fr. 52'368.-

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2012 prévoit un déficit de Fr. 70'068.- pour un montant total des charges de Fr. 4'659'318.-.



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2012

6. Transports et communications

Le Conseil communal a décidé de poursuivre annuellement l'entretien de notre réseau routier.

En 2012, pour Fr. 175'000.-, réfection de la route de Romanens sur 265 mètres et traitement de fissures (entre le chemin de la Grotte et le carrefour de la laiterie), pose du tapis définitif au quartier du Publio à Maules et réfection de la place de la chapellenie à Rueyres.

De plus, un montant de Fr. 30'000.- a été prévu pour l'aménagement d'abris de bus.

7. Environnement

Ordures ménagères : crédit d'étude pour une nouvelle déchetterie pour Fr. 30'000.-

Plan d'aménagement : PAL qui doit être adapté suite à la nouvelle LATeC 2010 pour Fr. 50'000.-

SIT, suite de la mise sur informatique du PGEE et des services pour Fr. 10'000.-

9. Finances et impôts

La poste, Sâles : Fr. 30'000.- pour la rénovation de la façade nord du bâtiment qui présente des infiltrations

Halle d'exposition, Sâles : Fr. 30'000.- pour la participation à la transformation des vitrines de l'exposition Magnin Frères. La commune est propriétaire du bâtiment. Le total des travaux est budgété à Fr. 60'000.- dont Fr. 30'000.- sont pris en charge par l'entreprise Magnin. Le solde, soit Fr. 30'000.- est pris en charge par la commune, moyennant un nouveau contrat de location avec un loyer augmenté avec une durée minimale de 10°ans.

Aménagement et vente de terrain : Fr. 400'000.- de vente de parcelles prévues à la Joretta, en zone artisanale en cours de mise en zone.

Pour conclure, le budget d'investissement 2012 se solde avec un excédent de charges de Fr. 89'600.-, dont Fr. 325'000.- de nouveaux investissements.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Approbation de chaque nouvel investissement - ouverture à la discussion

Aménagement des routes Fr. 145'000.-

Geoffrey Nottage : est-ce qu'il y a la possibilité d'élargir la route de Romanens lors de sa réfection ? Principalement dans le contour en face de la laiterie, car le croisement avec un bus TPF est difficile.

Margrith Freiholz : j'ai eu à plusieurs reprises des frayeurs lorsque je croise un bus TPF, les bus sont trop grands d'après le nombre de passagers qui y sont.

David Guisolan : je m'inquiète pour la sécurité des enfants qui longent la route de Romanens (près du chemin de la Grotte). Le trafic est de plus en plus dense à cet endroit. Il faudrait envisager la construction de trottoirs et penser à des mesures de sécurité supplémentaires.

L'investissement de Fr. 145'000.- pour l'aménagement des routes est accepté à l'unanimité.

Abribus Fr. 30'000.-

Canisius Morel : ce montant de Fr. 30'000.- est prévu pour l'installation d'un seul abri ?

Jean-Marc Piguet : non, pour les deux abris de Sâles et Romanens. L'abri de Romanens ne va pas coûter beaucoup car le terrain appartient déjà à la commune.

Canisius Morel : le bus s'arrête sur la route, le fait de mettre des abris ne sécurise pas plus les passagers.

Jean-Marc Piguet : un bout de trottoir est prévu depuis l'immeuble jusqu'à l'abribus. Pour cet hiver, l'arrêt est déplacé en dessous de l'habitation de M. Damon (côté Liard).

Jean-Claude Savary : l'arrêt de Sâles devrait se trouver au centre du village ou à la gare. Nous devons faire une pétition pour que l'arrêt de bus soit centralisé.

Sébastien Frossard : un citoyen ou groupe de citoyens peuvent envoyer une pétition au Grand Conseil et celle-ci sera ensuite jugée recevable ou non. Je pense que ça vaut la peine de le faire.



Vincent Ruffieux : l'arrêt de bus ne se trouve pas à la gare à cause d'un problème technique : selon les TPF, un bus articulé ne peut pas tourner sur la place de la gare lorsqu'il y a des voitures sur le parking.

Emile Moret : la Paroisse catholique de Sâles a constaté des déprédations dans les chapelles de Maules et Rueyres car les porches des chapelles sont utilisés comme abribus.

Jean-Marc Piguet : nous avons reçu une réponse des TPF au courrier de la Paroisse. Ils répondent que ces déprédations n'ont pas été commises par les TPF et que ce n'est pas leur problème. La commune va installer des poubelles, mais c'est à nouveau du travail supplémentaire pour l'édilité.

L'investissement de Fr. 30'000.- pour l'aménagement d'abris bus est accepté à raison de 55 oui, 17 non et 5 abstentions.

Déchetterie Fr. 30'000.-

Sébastien Frossard : avez-vous approché d'autres communes pour une collaboration ?

Jean-Marc Piguet : oui, nous avons déjà approché la commune de Vaulruz qui ne souhaite pas entrer en matière.

L'investissement de Fr. 30'000.- pour l'étude d'une nouvelle déchetterie est accepté à raison de 74 oui et 3 abstentions.

Plan d'aménagement local Fr. 50'000.-

Pas de remarque. L'investissement de Fr. 50'000.- pour le plan d'aménagement local est accepté à l'unanimité.

SIT (Système d'informations du territoire) Fr. 10'000.-

Jean-Claude Savary : l'AVGG doit mettre en place un même système mais le PGEE 4 ans après n'est toujours pas approuvé.

Jean-Marc Piguet : comme rien n'avance, la commune a mis en place son propre SIT.

Pierre Mauron : c'est en train de bouger, les deux communes qui ont un PGEE en place ont reçu dernièrement le préavis défavorable du service concernés. Pour la commune de Sâles, nous n'avons à ce jour encore rien reçu.

Lucien Menoud : est-ce qu'il y a déjà des données sur le SIT ?

Jean-Marc Piguet : oui, celles du PGEE

L'investissement de Fr. 10'000.- pour le SIT est accepté à l'unanimité.

Façade nord du bâtiment communal à la Route de la Rosaire 31 (nouvelle administration) Fr. 30'000.-

Pas de remarque. L'investissement de Fr. 30'000.- pour la réfection de la façade est accepté à l'unanimité.

Halle d'exposition Fr. 30'000.-

Pas de remarque. L'investissement de Fr. 30'000.- pour la transformation de la halle d'expo est accepté à l'unanimité.

Approbaton du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2012 est approuvé à main levée, à l'unanimité

Approbaton du budget d'investissement

Le budget d'investissement 2012 est approuvé à main levée, à raison de 74 oui, 1 non et 2 abstentions

► 4. Plan financier 2011 - 2015

Le Conseil communal présente le 3^{ème} plan financier de la commune. Il sera réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année.

Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale, mais est présenté pour information.

Présentation de Nicolas Hassler :

L'analyse des charges a été faite sur la base des 5 derniers exercices bouclés, soit 2006 à 2010.

Afin de se rappeler les investissements votés et découvrir les projets d'investissements, il y a lieu d'effectuer un bref état des lieux.



Investissements votés le 14.12.2010

- Entretien des routes	Fr.	130'000.-
- Déménagement de l'administration	Fr.	180'000.-
- SIT	Fr.	7'500.-
- Adaptation du PAL	Fr.	10'000.-

Investissements votés le 10.05.2011

- Poubelles à déjections canines	Fr.	10'000.-
- Crédit d'étude « salle polyvalente »	Fr.	150'000.-

Investissements votés aujourd'hui

- Entretien des routes	Fr.	145'000.-
- Crédit d'étude déchetterie	Fr.	30'000.-
- SIT	Fr.	10'000.-
- Adaptation du PAL	Fr.	50'000.-
- Construction abribus	Fr.	30'000.-
- Transformation halle d'exposition	Fr.	30'000.-
- Réfection façade « Rosaire 31 »	Fr.	30'000.-

Investissements à voter

- Entretien des routes (2013-2015)	Fr.	300'000.-
- Déchetterie	Fr.	350'000.-
- Salle polyvalente	Fr.	3'350'000.-
- SIT (2013-2014)	Fr.	20'000.-
- Adaptation du PAL (2013-2014)	Fr.	40'000.-
- Extension réseau AVGG	Fr.	550'000.-

Marge nette d'autofinancement prévisionnelle jusqu'en 2015 :

2011	Fr.	16'100.-
2012	Fr.	-15'900.-
2013	Fr.	-50'900.-
2014	Fr.	-89'000.-
2015	Fr.	-130'500.-

Même en cas de non investissement, la tendance est forcément négative.

En introduisant les investissements, les effets s'accroissent :

2011	Fr.	16'100.-
2012	Fr.	-16'500.-
2013	Fr.	-160'900.-
2014	Fr.	-336'000.-
2015	Fr.	-403'400.-

Intégration des charges liées aux investissements :

En l'état actuel, on constate que l'intégration du programme d'investissements 2011-2015 dans le budget de fonctionnement fait apparaître un manquement d'autofinancement dès 2012, ceci est confirmé par notre budget 2012 qui ne s'équilibre pas.

Il convient également de relever que nous n'avons pas de revenus exceptionnels provenant de très gros contribuables ou d'autres revenus suite à des ventes immobilières ou d'autres revenus.

Le bas taux d'imposition est maintenu en grande partie par une gestion au plus juste des coûts. Dans certains domaines, nous atteignons nos limites.

Même sans investissement, la tendance n'est pas bonne; une augmentation d'impôts ou de taxes n'est plus un sujet tabou.



Il convient également de relever :

- Que notre commune a le coefficient d'impôts le plus bas du district et ceci depuis de nombreuses années
- Un taux de contribution immobilière à 1.3%, soit très bas en regard des autres communes
- Que la moyenne de la dette par habitant du canton est de CHF 1'686.00 selon le Service des communes alors que selon ce même service nous disposons d'une fortune de CHF 2'173.00 par habitant.
- Que voter des investissements sur le territoire actuel est l'assurance d'en disposer dans un périmètre tout proche!

Le Conseil communal de Sâles fait... et va faire son nécessaire pour préserver cette situation.

Pour les amateurs de chiffres et de statistiques diverses, le plan financier complet est consultable auprès de l'Administration communale.

► 5. Nouveaux citoyens

17 nouveaux citoyens sont nés en 1993. 4 d'entre eux étaient présents pour leur première assemblée et 5 se sont excusés.

Le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le Conseil leur remet à chacun la trilogie de la Suisse illustrée par Mix et Remix.

► 6. Divers

Remerciements

Le Syndic remercie Mme Marie-Chantal Pasquier pour son activité d'agente AVS depuis 1990 ainsi que M. Daniel Clerc, remplaçant du commandant des sapeurs-pompiers. Une petite attention leur est remise. C'est M. Frédéric Suard de Romanens qui remplacera M. Clerc au poste de remplaçant du commandant.

La parole est donnée à l'assemblée

Geoffrey Nottage : j'ai lu dans le dernier bulletin communal qu'il y avait des problèmes de tri à la déchetterie.

Jean-Marc Piguet : le Conseil communal a pris la décision de réglementer l'usage de la benne des déchets encombrants car les particuliers et les entreprises ont pris l'habitude d'y jeter toutes sortes de déchets. La benne des déchets encombrants est prévue uniquement pour les déchets qui ne peuvent pas entrer dans un sac de 35 litres. L'évacuation de la benne à déchets encombrants coûte cher à la commune. A partir du 1^{er} janvier 2012 un affichage adéquat sera mis à la déchetterie.

Geoffrey Nottage : quel est le coût pour l'élimination des branches ?

Nicolas Hassler : l'élimination des branches coûte CHF 20'000.- par année. La méthode que nous utilisons est la plus économique. La société Fricompost vient chercher les branches pour en faire du gaz à Posieux.

Claudine Suard : je sais que certaines communes récupèrent le plastique.

Nicolas Hassler : après s'être renseigné, le plastique n'est pas récupéré par l'entreprise qui récupère nos déchets et doit aller dans les sacs poubelles.

Charles Grandjean : j'ai quelques contacts avec les TPF, la direction a changé et ils sont plus ouverts à la discussion.

Geoffrey Nottage : comment sont éliminées les déjections canines récupérées dans les poubelles pour chiens ? On pourrait utiliser des sacs biodégradables.

Nicolas Hassler : les sacs sont incinérés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire adjointe



Le Syndic